

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

CABINET

N° _____/MCM/CAB-20

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES
DU VENDREDI 25 septembre 2020**

Brazzaville (République du CONGO)

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce vendredi 25 septembre 2020, par visioconférence, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Une (1) seule affaire était inscrite à l'ordre du jour à savoir :

- Un (1) projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones

- Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par Son Excellence Monsieur le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Aimé Ange Wilfrid BININGA, Ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones a rappelé que la pandémie à Covid 19, qui sévit dans notre pays, a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 30 mars 2020 du Président de la République, et ce, sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt(20)jours à compter du 31 mars 2020.

Face à la progression de cette pandémie et aucun changement positif notable n'ayant été constaté, la disposition légale sur l'état d'urgence sanitaire a dû faire l'objet de huit prorogations.

Aujourd'hui encore, après avis du comité des experts et au terme de l'évaluation des mesures prises par le Gouvernement, il a été jugé nécessaire de reconduire l'essentiel de ces mesures avec un nouveau cadre légal, étant donné que celui actuellement en vigueur arrive à terme le 27 septembre 2020.

C'est ainsi qu'est soumis à l'examen du Conseil des ministres, le présent projet de loi, pris en application de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, qui dispose : « le parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session, pour le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours ».

Au terme des discussions, et après avoir suivi la synthèse des conclusions de la réunion de la coordination nationale de gestion de la pandémie, fait par le Premier ministre chef du Gouvernement, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

Avant de lever la séance, le Président de la République a exhorté les membres du gouvernement à s'investir pleinement dans la réussite de la rentrée scolaire et universitaire qui a lieu dans un climat de crise sanitaire persistante.

Il s'agit pour le gouvernement et pour l'ensemble de la communauté éducative, de confirmer, au travers de ce grand rendez-vous de notre jeunesse, la capacité de résilience de notre système éducatif et de consolider les efforts déployés par notre peuple, qui a su concilier Droit à la santé et droit à l'éducation en cette période difficile.

Plus rien étant à l'ordre du jour, le Président de la République a clos et levé la séance.

Commencé à 16h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 16h25 minutes.

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2020

Pour le Ministre de la Communication et des Médias Porte-parole du Gouvernement en mission,

Le Ministre de l'enseignement primaire, Secondaire et de l'alphabétisation,

Anatole Collinet MAKOSSO